



Rupture promesse de vente et suite à donner

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai signé une promesse de vente et je souhaite ne pas signer l'acte authentique car on viens de me proposer une mutation. Que dois-je faire pour éviter la signature de l'acte authentique et/ou p ayer le moins possible sachant que j'ai vers  15000 Euros d'acompte et que le contrat pr voit 10% en cas de rupture de contrat?

Merci d'avance

nb: j'ai eu un accord de pret que j'ai transmis

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai sign  une promesse de vente et je souhaite ne pas signer l'acte authentique car on viens de me proposer une mutation. Que dois-je faire pour  viter la signature de l'acte authentique et/ou p yer le moins possible sachant que j'ai vers  15000 Euros d'acompte et que le contrat pr voit 10% en cas de rupture de contrat?

Si toutes les conditions suspensives sont remplies, alors il n'existe aucun moyen pour  viter ou pour amoindrir le paiement de la p nalit  pr vue au contrat. Cette p nalit  sert justement    viter ce type de situation, et le taux de 10% est monnaie courante.

En cons quence, si vous vous r tractez effectivement, et dans la mesure o  il n'y a pas de d lai de r tractation, alors vous devez payer cette somme sauf   n gocier une somme moins forte avec le vendeur, ce qu'il n'a   priori aucune raison d'accepter.

Tr s cordialement.